



ACCUEIL DE LOISIRS des 3 / 12 ans - 2016-2017

MJC MPT VOREPPE

Site de la Rigonnière ou école Stravinski selon les périodes

Association d'éducation populaire, la vocation de la MJC Maison pour Tous est de favoriser l'épanouissement et l'autonomie des personnes et notamment des jeunes, par l'accès à l'éducation et à la culture. Elle contribue au lien social entre les habitants et participe ainsi à la construction d'une société plus solidaire et plus juste.

Le respect des différences et la citoyenneté sont des objectifs éducatifs que la MJC veut promouvoir en lien avec les parents, les acteurs associatifs et la Municipalité de Voreppe.

L'accueil de loisirs contribue à l'épanouissement, à la joie de vivre de l'enfant avec des activités ludiques et d'éveil. La pratique d'activités artistiques apporte du bien-être, aiguise la curiosité et la créativité ; elle permet l'ouverture de l'enfant sur le monde.

L'accueil de loisirs propose des activités dans une ambiance apaisante et respectueuse qui permet à l'enfant de se développer à son rythme en découvrant la richesse de la vie collective.

La participation des parents à la réflexion et aux bilans de périodes, permet d'améliorer en permanence la qualité de l'accueil des enfants et d'adapter le fonctionnement aux problématiques familiales. Merci de prendre connaissance de notre projet associatif et éducatif et n'hésitez pas à vous inscrire dans la commission enfance jeunesse de la MJC : votre avis, vos propositions sont indispensables à la dynamique associative et à la qualité de notre accueil.

1 – INFORMATIONS ADHERENTS

Les informations recueillies sur la fiche d'inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à secretariat@mjc-voreppe.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT A LA MJC (RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS)

Hors vacances scolaires :

Mardi et vendredi 15h à 18h30 - Mercredi 10h à 12h et 14h à 18h30.

Pendant les vacances scolaires :

Tous les jours de 16h à 18h

Accueil téléphonique au 04 76 50 08 83 pendant les horaires d'ouverture du secrétariat - en dehors de ces horaires, possibilité de laisser un message sur le répondeur.

Voir aussi le site <http://mjc-voreppe.fr> qui contient informations et documents d'inscription à télécharger.

2 – L'ADHESION

- Elle est **obligatoire** dès lors que vous participez (vous ou vos enfants) à l'une des activités de la MJC, dont l'ALSH. L'adhésion exprime votre connaissance et votre approbation des statuts de la MJC, du projet associatif et du projet éducatif. Elle permet de participer à l'assemblée générale annuelle et d'être électeur et éligible dès l'âge de 16 ans au conseil d'administration qui est l'instance de pilotage de l'association.
- Elle est valable du 1er Septembre 2016 au 31 Août 2017.
- **Tarifs annuels d'adhésion :**

- mineurs, étudiants ou demandeurs d'emplois	7 €
- majeurs	9 €
- adhésion familiale	12 €
- Nous vous proposons de donner un coup de main, petit ou grand, à travers le **ticket participatif** : la MJC-MPT est **votre** association !

3 – MODALITES D'INSCRIPTION

Accueil des enfants de 3 ans révolus (dans la limite des places agréées) jusqu'à 12 ans. Le nombre global d'enfants accueillis est soumis à une réglementation « accueil collectif de mineurs » mais aussi au nombre d'animateurs BAFA qu'il est possible de recruter pour constituer l'équipe selon la période des vacances et des mercredis. L'effectif d'enfants est donc soumis à différentes contraintes et peut changer selon les périodes.

En cas de problèmes de santé ou de handicap qui restreindraient l'autonomie de l'enfant par rapport à la vie et au rythme du groupe, dans le contexte particulier de l'accueil de loisirs, un entretien préalable est à prévoir entre les parents, le directeur et un administrateur de la commission Enfance Jeunesse de la MJC. Merci de laisser vos coordonnées au secrétariat.

En cas de très forte demande pour l'ALSH, priorité pourrait être donnée aux enfants dont les deux parents travaillent.

Fiche d'inscription téléchargeable sur le site de la MJC ou à retirer à l'accueil.

Le dossier complété doit être remis **en main propre à l'accueil** de la MJC (valable du 01/09/16 au 31/08/17).

Se munir : photocopie des vaccinations à jour (ou contre-indication), imprimé CAF avec le n° d'allocataire et le quotient familial / à défaut l'avis d'imposition 2016 (revenus 2015), justificatif de domicile. En nous communiquant votre n° CAF, vous nous autorisez à nous connecter à CAFPRO.

Les inscriptions se font en direct au secrétariat aux horaires d'accueil. Les inscriptions pour le mercredi peuvent se faire jusqu'au vendredi (17 h) qui précède le mercredi, dans la limite des places disponibles. Pour les vacances scolaires, les inscriptions sont ouvertes un mois avant le début de la période de congés jusqu'au mercredi (17 h) pour le lundi suivant (délais de 2 jours ouvrables)

Exceptionnellement pour l'inscription les mercredis, **lorsque le dossier d'inscription est déjà enregistré à la MJC**, et si vous êtes dans l'impossibilité de passer durant les heures ouverture, vous pouvez inscrire votre enfant par courrier précisant bien les dates d'inscription, avec un règlement par chèque, remis dans la boîte aux lettres de la MJC **avant le vendredi matin 9h pour le mercredi suivant. Pas d'inscription par téléphone ou par mail.**

Toute inscription est définitive, sauf raison médicale ou raison familiale grave un avoir pourra être envisagé sur présentation d'un certificat médical ou tout autre document officiel.

4 – **TARIFICATION**

HABITANTS de VOREPPE			EXTERIEURS
TARIFS	QF mini 340	QF maxi 6000	(hors QF)
Adhésion	7 ou 12€	7 ou 12€	7 ou 12€
Garderie	0	0	0
Matin ou après-midi	2,30	8,60	Tarif voreppin +20%
½ journée + repas	3,90	15,30	
Journée	6,00	23,90	
Forfait Semaine entière	27,00	107,60	

Les familles inscrivant trois enfants ou plus pour les mêmes dates bénéficient d'un abattement de 20% sur le montant total de leur participation financière (uniquement sur inscription en journée).

Règlement par chèque bancaire, espèces, chèques vacances.

Les paiements sont dus avant chaque période selon votre choix d'inscription.

A noter : une défiscalisation est possible pour les enfants de moins de 6 ans.

5 – **TRANSPORT PAR AUTOCAR**

Pendant les vacances à la Rigonière : arrêt sur les écoles Stendhal, Achard, Stravinski, Debelle.

Les mercredis : transport organisé depuis Debelle et Stendhal à 11h30. Les enfants scolarisés à Achard rejoindront Stravinski à pied encadrés par des animateurs.

6 - **GARDERIE** : Uniquement pendant les vacances

Ouverture le matin de 7h30 à 8h45 - accueil à l'école Debelle ou Stravinski en fonction des périodes.

7 – **LA SECURITE DES ENFANTS**

La prise en charge des enfants par les animateurs d'activité **se fait à l'intérieur du local** dans lequel se déroule l'activité, à l'école fréquentée les mercredis à 11h30 ou **à l'arrêt de car et nécessite un contact direct avec le parent ou la personne en charge de l'enfant.**

Par conséquent, la MJC dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant hors de ses locaux ou des locaux municipaux qu'elle utilise, alors que l'enfant n'a pas été confié en main propre au responsable de l'activité. Nous remercions les parents de veiller scrupuleusement à ce point comme à celui de la reprise des enfants aux horaires de fin d'activité, tant par souci de la sécurité que par respect des horaires de travail des animateurs. La reprise des enfants ne peut se faire que par les parents ou **une personne majeure** désignée par écrit sur le document d'inscription. Par exception un(e) mineur(e) peut être autorisé(e) à reprendre un enfant, sous réserve que la MJC puisse en évaluer la faisabilité avec les parents. **Cet accord est à matérialiser par un écrit signé des deux parents et de la MJC.**

Les objets de valeur sont déconseillés. En cas de vol ou de casse, la MJC ne pourra être tenue pour responsable.